

Protection sociale/Paiement des pensions et des rentes à la CNSS Entre incompréhensions et mauvaise foi ?

Issa IBRAHIM
Libreville/Gabon

DANS une tribune publiée, le 20 mai dernier, dans nos colonnes, le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), Nicole Assélé, rappelait fort opportunément les principales raisons contraignant aujourd'hui l'institution qu'elle dirige à reconsidérer la décision prise en 2014, portant mensualisation du paiement des pensions aux retraités des secteurs privé et parapublic.

S'adressant particulièrement aux principaux concernés, dont elle disait comprendre le malaise et l'inconfort de la décision de retour à la trimestrialisation, Nicole Assélé appelait alors à savoir raison garder pour éviter de verser dans une question vitale pour la CNSS "des débats de personnes et des attitudes passionnelles", selon ses propres termes. Loin de nous la volonté de servir de carapace-refuge au DG de la CNSS et vouer aux gémonies les retraités en colère, une colère somme toute jus-



Manifestation des retraités devant le siège de la CNSS à Libreville.

Photo : Frédéric Serge Long

tifiée, nous voulons simplement ici interroger les faits et interpellier la responsabilité des uns et des autres sur les tenants et aboutissants des enjeux actuels qui déterminent, à s'y méprendre, l'avenir de la CNSS, un des bras séculiers du gouvernement dans la mise en œuvre des politiques de solidarité et de cohésion nationale. De fait, depuis son arrivée à la tête de la CNSS, il y a un peu moins de deux ans, l'actuel DG n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur le "lourd passif" de l'institution dont

elle héritait la charge, multipliant à cet effet des rencontres avec la presse, le patronat et les partenaires sociaux. En sus, les rapports des audits de gestion et de la Cour des Comptes, tous alarmants, déplorent au sujet de la CNSS : une trésorerie quasiment sans réserves techniques, un régime de pension déficitaire, une conjoncture économique particulièrement défavorable, une gouvernance approximative, ainsi qu'une dette abyssale de l'État (au titre des cotisations des personnels des collectivités locales

et de la main-d'œuvre non permanente) et des entreprises pour près de 400 milliards de francs. **RÉFORMES** * Devant un tableau aussi sombre et qui ne date pas seulement d'il y a deux ans, on peut se poser la question de savoir, au-delà de toutes considérations, comment assurer correctement les missions régaliennes, notamment le paiement mensuel des pensions et allocations, y compris le fonctionnement régulier de cette institution avec des caisses quasi vides. Surtout, lorsque celles-ci

ne sont exclusivement alimentées que par les ristournes des entreprises qui elles-mêmes ne cotisent qu'au trimestre ? Aussi, en attendant que toutes les réformes préconisées et vivement attendues par tous ne soient mises en route, avec à la clé l'aboutissement de la nouvelle loi portant Code de protection sociale en examen au Parlement, ne serait-il pas sage que tous les partenaires accordent leurs violons sur le paiement au trimestre ; au moment où le paiement au mois décidé dans une

période de vaches grasses n'apparaît finalement qu'une faveur, parce que non conforme à "l'article 100 de la loi portant Code de sécurité sociale", actuellement en vigueur ? À l'évidence, en souhaitant un retour rapide à une meilleure fortune et l'accélération de la cadence des réformes, la direction générale de la CNSS gagnerait à prouver sa bonne foi par l'organisation efficace et sans aucune irrégularité sur l'ensemble du territoire national, des opérations de paiement des pensions dès l'échéance d'août 2019, comme promis. Nicole Assélé gagnerait également à instruire ses collaborateurs de faire diligence sur le traitement des dossiers des retraités en souffrance depuis plusieurs années, comme elle en avait récemment pris l'engagement. Voilà qui dissiperait, de notre point de vue, toutes les incompréhensions et mettrait également à nu des actes de mauvaise foi dans la situation actuelle de la CNSS.

SINOPEC

Smart Energy for Better Life

Le Groupe Sinopec est l'une des plus importantes entreprises pétrolières de Chine et se classe au 2^{ème} rang mondial en termes de capacité de raffinage.

Depuis plus de dix ans, le Groupe est présent au Gabon à travers ses trois filiales pour matérialiser sa stratégie d'internationalisation et relever avec succès les défis en matière d'exploration et de production des hydrocarbures.

• ADDAX PETROLEUM OIL AND GAS GABON INC.
• SINO GABON OIL AND GAS LTD.
• SINOPEC OVERSEAS OIL AND GAS LTD.

ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON INC.

ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON Inc., opérant dans le secteur pétrolier, situé à Port-Gentil, recherche 1 collaborateur au poste de :

Superviseur Inspection & Anti-corrosion
Le poste requiert la prise en compte d'aspects multidisciplinaires d'inspection et d'intégrité.

Principales missions

- Gérer la mise en œuvre de toutes les activités d'inspection au sein de APOGG et en assurer l'efficacité (monitoring protection cathodique, inspection magnétoscopie, mesure d'épaisseur, flow assurance) ;
- S'assurer de la mise en œuvre effective des stratégies d'inspection dans COSWIN ;
- Développer, mettre à jour et s'assurer de l'application des standards et procédures de maintenance ;
- Fournir les informations nécessaires à la gestion des modifications (déviations) de toutes les activités d'intégrité technique ;
- Agir en tant qu'expert technique de l'entreprise pour toutes les questions liées à l'inspection et la surveillance de la corrosion.

Profil

- Maîtrise du RBI.
- Forte motivation et initiative.
- Capable et apte à travailler sur le site.
- Expérience dans les activités de maintenance.
- Bonnes compétences interpersonnelles, analytiques et informatiques.
- Bonnes compétences en communication et en relations interpersonnelles.
- Capacité de planification et d'anticipation du besoin dans son domaine d'activité.
- Diplôme d'ingénieur technique avec 5 ans d'expérience ou niveau BTS avec 10 ans d'expérience / Sans diplôme avec 15 ans d'expérience dans le domaine de l'inspection.

Dépôt de candidatures à l'adresse recrutement@addaxpetroleum.com en précisant en objet le titre de poste.